

VILLE
DE
SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS
VAL-DE-MARNE



LIVRET DE FAMILLE

République française

Livret de Famille

modèle classique

imprimé sur papier recyclé avec des encres végétales

Berger
Levrault

Application du décret n° 74-449 du 15 mai 1974 modifié
et de l'arrêté du 1^{er} juin 2006 modifié

(1) Époux ou Père
Prénoms Alain Cédric

Nom ⁽²⁾ VILTARD

né ⁽³⁾ le 10 Juillet 1983
à Paris 12^e arr à 08 heures 20

Fils ⁽⁴⁾ de ⁽⁵⁾ Edward Guillaume
Alain DEBRANCHE
et de ⁽⁵⁾ Marie-line Irma
VILTARD

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance n° 334**
le ⁽⁶⁾ 02 NOV. 2016 Le fonctionnaire municipal désigné
Mentions marginales ⁽⁷⁾ dans l'officier de l'état civil par son
Sceau
par le Maire du 12^e arrondissement

S. ROUSET

Mariage célébré à _____

le _____ à _____ heures _____

Il a été déclaré ⁽⁸⁾ _____

Extrait délivré conforme à l'**acte de mariage n°** _____

Mentions marginales ⁽⁷⁾



Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance n° 651**

le ⁽⁶⁾ 24 OCT 2016

Mentions marginales ⁽⁷⁾



le _____

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Écrire selon le cas « **Époux ou Père** » ou « **Épouse ou Mère** ».
(2) En cas de double nom de famille, ajouter « **1^{re} partie : 2^{de} partie :** ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « **suivant déclaration conjointe en date du...** ».
(3) Écrire selon le cas « **Né** » ou « **Née** ».
(4) Écrire selon le cas « **Fils** » ou « **Fille** ».

(5) Prénoms et NOM des Parents.
(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.
(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
(8) Compléter ainsi la formule « **qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage** » ou « **qu'un contrat de mariage a été reçu le... par Me..., notaire à...** ».

Extrait de l'acte de décès n°

(1)

à

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales (3)

L'officier de l'état civil
Sceau

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales (3)

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

1^{er} ENFANT
000776

Extrait de l'acte de naissance n°

Le 17 octobre 2016

à 10 heures 55

est né(e) (2) Isaac, Keziah VILTARD suivant déclaration
conjointe du 18 octobre 2016

du sexe **masculin**
(Val-de-Marne)

à **Saint-Maur-des-Fossés**

(3)

reconnu(e) à la Mairie de Valenton (Val-de-Marne), le 03
septembre 2016
par le père et la mère

Délivré conforme aux registres, le **18 octobre 2016**
Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil
Sceau



Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{re} partie ; ... 2^{me} partie ; ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation

maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ».

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ». (3)

(1) DEUXIÈME

ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 4 F1
Le 14 juillet 2018

à 15 heures 38

est né(e) (2) Iman, Elijah VILTARD
suivant déclaration conjointe du
18 octobre 2016

du sexe Féminin à Saint-Maur
des Fossés (Val-de-Marne)

reconnu(e) (4) en cette mairie le 20
juillet 2018 par le père.

Délivré conforme aux registres, le 20 juillet 2018
Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil
Sceau



Extrait de l'acte de décès n° _____

(6)

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____
Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil
Sceau

- (1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).
(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{re} partie : ... 2^{de} partie : ... » en cas de double nom de famille.
(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenus par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ».

10

3 ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 370

Le 10 juillet 2018

à 14 heures 23

est né(e) (2) Iziah, Naïa VILTARD
suivant déclaration conjointe du
17 octobre 2016

du sexe Féminin à Saint-Pierre-des
Fossés (Val-d'Oise)

(3)

reconnu(e) (4) en cette mairie, le 15 juillet
2018 par le père

Délivré conforme aux registres, le 15 juillet 2018
Mentions marginales (5)



Extrait de l'acte de décès n° _____

(6)

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____
Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil
Sceau

- (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».
(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».